Résultats

MÉTHODOLOGIE

Cette caractérisation a consisté à évaluer systématiquement l'état de la bande riveraine le long de la rivière Bonaventure sur une largeur de 20 mètres, à partir d'une embarcation.

Le protocole utilisé est celui préconisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit le ***Protocole d'évaluation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)***, facilement applicable sur le terrain.

Les valeurs de l'indice sont calculées à partir d'un tableur Excel, développé par le MDDEFP. Ce protocole a comme objectif d'estimer la condition écologique de cet habitat riverain. Il est basé sur la superficie relative occupée par neuf composantes de la bande riveraine, auxquelles on associe un facteur de pondération qui estime le potentiel de chacune d'elles à remplir les fonctions écologiques en regard de la protection des écosystèmes aquatiques. Les neufs composantes évaluées sont : (1) forêt, (2) arbustaie, (3) herbaçaie naturelle, (4) friche, fourrage, pâturage et pelouse, (5) coupe forestière, (6) sol nu, (7) socle rocheux, (8) infrastructure et (9) culture.

L'ensemble de la rivière Bonaventure

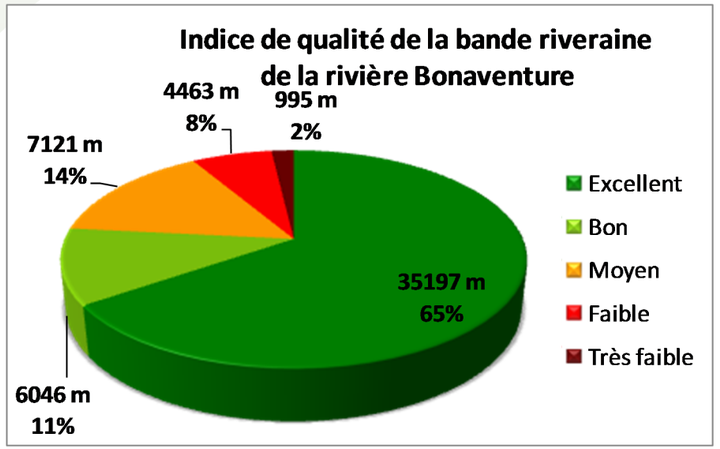

PRINCIPALES OBSERVATIONS :

- Les bandes riveraines de la Bonaventure maintiennent un aspect naturel sur la majeure partie de son parcours en territoire municipalisé.

- Dans les secteurs à pente forte, des foyers d'érosion sont souvent observés. Ce phénomène semble s'amplifier lorsque que des aménagements sont réalisés en haut du talus (clôtures, stationnements, coupes de végétation, pelouse, infrastructures).

Éboulement

- Dans les zones habitées, la bande riveraine ne respecte pas intégralement les normes qui exigent la présence de 20 à 25 mètres de végétation naturelle

- Les principaux signes d'érosion observés sont des racines dénudées, des affaissements et des éboulements.

- La présence de chalets, roulottes et chemins dans la bande riveraine affectent considérablement sa qualité.

- Dans les zones habitées, les normes préconisées par la MRC Bonaventure (largeur de la bande de protection de 20 à 25 m, largeur des accès à la rivière de 3 m, etc.) semblent faiblement respectés. Ce constat est assez inquiétant si l'on considère qu'il existe actuellement une forte demande pour l'établissement résidentiel en bordure de ce cours d'eau.

Saint-Alphonse

Saint-Elzéar

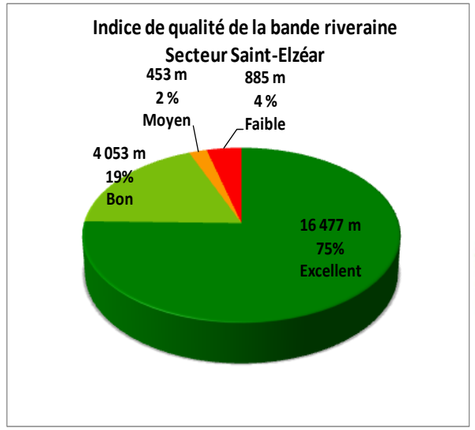

Bonaventure

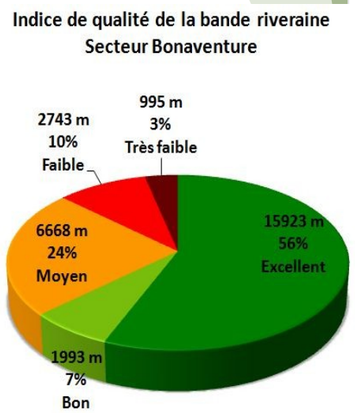

Saint-Alphonse

- Dans la zone à IQBR faible : présence de pelouse (secteur du camp de pêche), sol nu à la passerelle (stationnement), descentes de bateau, foyers d'érosion.

- Dans les secteurs à pente forte, des foyers d'érosion sont souvent observés.

- Dans les secteurs à pente forte en zone habitée, les foyers d'érosion semblent associés à des aménagements réalisés en haut du talus.

Saint-Elzéar

- Dans les zones à IQBR bon : présence de foyers d'érosion.

- Dans les zones à IQBR moyen : présence de foyers d'érosion dans les secteurs non habités

- Dans les zones à IQBR faible : présence de infrastructures et de pelouse dans les secteurs habités (rang 7).

Bonaventure

- L'occupation humaine des rives y est plus importante qu'ailleurs sur le territoire. On observe des habitations, de nombreux accès à la rivière et plusieurs infrastructures dans la bande riveraine.

- Dans les zones à IQBR moyen : présence de foyers d'érosion, présence de pelouse et d'infrastructures (ex. secteurs de chalets de la route de la Rivière et de l'avenue Beauséjour).

- Dans les zones à IQBR faible : présence de foyers d'érosion et de pelouse et d'infrastructures (ex. rive gauche après le *Deep Hole*).

- Dans les zones à IQBR très faible : présence de sol nu (ex. chemin Willie-Arsenault), pelouse et champ en friche (ex. près du rapide de l'aéroport).

- Quelques tuyaux de drainage et de prise d'eau ainsi que 2 murets ont été observés dans la bande riveraine.

Les données recueillies servent de premier signe d'alerte en cas de problème. Elles permettront d'orienter, au besoin, les mesures de correction, de protection de la bande riveraine ainsi que de faciliter la sensibilisation. En identifiant des secteurs problématiques, les actions pourront être plus ciblées.

La bande riveraine représente une barrière naturelle qui bloque le passage aux matières polluantes ou aux particules de sol.

Plus il y a de la végétation le long d'un cours d'eau, plus celui-ci sera susceptible d'être en bonne santé.

Les végétaux créent un véritable bouclier.

Évaluation de la qualité des bandes riveraines de la rivière Bonaventure

Conseil de l'Eau Gaspésie Sud

Été 2013 et révision en 2015

MISE EN CONTEXTE

Un des meilleurs moyens de préserver la qualité d'une rivière est de porter une attention particulière à sa bande riveraine. Des bandes riveraines matures et de largeur adéquate (20 à 25 mètres) sont essentielles pour protéger les habitats du saumon, et la faune aquatique et terrestre.

Depuis plusieurs années, dans certains secteurs de la rivière Bonaventure, cette bande de végétation est altérée par le développement résidentiel et les activités de villégiature, de telle sorte que la pérennité de cet écosystème aquatique, qu'est la rivière Bonaventure, risque d'être compromise.

En évaluant l'état actuel des rives de la rivière et en répétant cet exercice au fil des années, on pourra s'assurer que cette dernière continuera à remplir ses fonctions écologiques et économiques en matière de récréotourisme mais aussi, comme milieu de vie attrayant et sain.

DESCRIPTION DU PROJET

Cette caractérisation, qui s'est déroulée à l'été 2013, avait pour but de dresser un portrait de l'état général des bandes riveraines de la rivière Bonaventure en évaluant leur qualité. Cette première caractérisation a permis de déterminer quels secteurs sont les plus dégradés afin que des mesures correctives ou autres puissent éventuellement êtres apportées.

QU'EST CE QUE LA BANDE RIVERAINE?

La bande riveraine (rive) se définit comme une bande de végétation présente naturellement en bordure de l'eau. Elle est idéalement constituée à la fois d'herbes, d'arbustes et d'arbres.

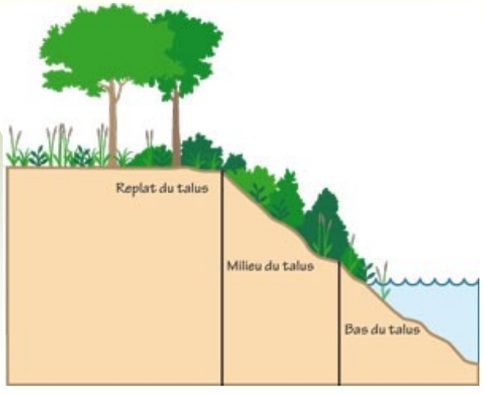

TERRITOIRE DE CARACTÉRISATION

Cette caractérisation s'est étendue, d'un point de vue géographique, sur une distance de 30 km le long de la rivière Bonaventure vers l'amont à partir de la passerelle de la rue des Vieux-Ponts dans l'estuaire. Au niveau administratif, ce territoire se limite aux terres municipalisées longeant la rivière.

OBJECTIFS DU PROJET

- Récolter des données fiables sur la rivière et les rendre disponible au grand public pour consultation
- Permettre d'amorcer un suivi de l'évolution de l'état de santé de la rivière au fil des années
- Doter les municipalités du territoire d'un outil d'aide à la décision en matière de développement du territoire, d'occupation des sols et de protection des paysages
- Doter les intervenants du milieu touristique d'un outil d'aide à la décision en matière de développement des activités récréotouristiques en harmonie avec le milieu naturel et humain

Conclusions

Cette caractérisation des bandes riveraines de la rivière Bonaventure a permis de faire ressortir les secteurs qui méritent une attention particulière de la part des différentes municipalités concernées, mais aussi, de la part des résidants riverains.

Plusieurs observations issues du travail terrain sont ressorties, dont la plus significative est la tendance au non respect des normes associées à la protection des bandes riveraines, particulièrement dans les zones habitées.

Pour la majorité des résidants riverains, les mauvaises pratiques liées à la bande riveraine sont d'abord et avant tout le résultat d'une méconnaissance des inconvénients engendrés par ces façons de faire à proximité d'un cours d'eau. Un travail de sensibilisation est une tâche qui s'avérera essentielle à réaliser dans les prochains temps.

Pour assurer le maintien d'un milieu de vie sain et visuellement attrayant, en plus de favoriser un tourisme durable, la présence d'une bande riveraine de qualité le long de la rivière Bonaventure, avec tous les bénéfices environnementaux et économiques qui y sont liés, s'avère indispensable.

Finalement, cette caractérisation permettra de protéger la rivière Bonaventure adéquatement, en développant avec les municipalités, les entreprises et les citoyens des outils d'aménagement adaptés et accessibles qui feront en sorte de maintenir pour aujourd'hui et pour demain sa légendaire réputation de «rivière aux eaux claires ».

LE PROMOTEUR DU PROJET

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, organisme à but non lucratif, a vu le jour en 2009 afin de **promouvoir et soutenir la protection et la mise en valeur de l'eau et de ses usages sur la partie sud de la Gaspésie.** C'est une table de concertation qui regroupe près de 22 représentants gouvernementaux et représentants d'organismes du milieu de différents secteurs d'activités : pêche au saumon, industrie forestière, municipalités et MRC, loisirs et plein air, etc.

Le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud est l'un des 40 organismes de bassin versant dont la principale mission est la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en concordance avec la Politique Nationale de l'Eau du Québec.

Conseil de l'Eau Gaspésie Sud

180 av. Beauséjour
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Tél. : (418) 534 2770 ; conseileau@globetrotter.net